

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2015

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

OLLIER Roger, WROBEL Philippe, BONHAMMOUR Christophe, BUSANCIC-MERCIER Annie, NICOLAS Michel, LEITAO Amandine, , LASSAUZET Jean, CHAMPOMMIER Claudette

ABSENTS EXCUSES : MORDZIALEK David, POTHIER Aurélie, LE GUERN Stéphane,

SECRETAIRE DE SÉANCE : Michel NICOLAS a été nommé secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION: 18/05/2015

Les comptes rendus des trois dernières réunions n'ayant soulevé aucune remarque, l'ordre du jour est abordé.

➤ **BATIMENT MICHELAT**

↳ Complément choix maîtrise d'œuvre

Dans sa séance du 08/07/2014, le conseil municipal avait porté son choix sur le cabinet BOURBONNAIS-JACOB de Clermont-Ferrand en omettant de préciser le taux des honoraires pratiqué par ce dernier.

Lors de cette réunion, la délibération prise précédemment a été complétée du taux d'honoraires de ce cabinet qui s'élève à 8,50 % du montant HT de l'estimatif des travaux.

↳ Prêt bancaire : choix de l'établissement

Le Conseil Municipal a besoin de contracter un emprunt pour mener à bien son projet de réhabilitation en deux logements du bâtiment Michelat avec mise en valeur du four à pain. Pour cela, trois établissements bancaires ont été consultés :

*CREDIT AGRICOLE CENTRE France (Clermont Ferrand)

*La Banque Postale (Paris)

*La Caisse des Dépôts et Consignation (Paris)

Etablissement financier	Crédit Agricole	Caisse des Dépôts et Consignations	La Banque Postale
Montant emprunté	230 000 €	230 000 €	230 000 €
Taux d'intérêt	1,98%	1,75%	2,21%
Durée	20 ans	20 ans	20 ans

La proposition retenue par le conseil municipal est celle du CREDIT AGRICOLE CENTRE France car le taux d'intérêt est fixe alors que celui de la Caisse des Dépôts et Consignations est indexé au taux du Livret A.

➤ **POINT SUR LES TRAVAUX (Commission de sécurité, chaudière église,...)**

↳ Commission de sécurité

Avant le passage de la commission de sécurité, le maire a demandé à l'entreprise BOISSONNET de changer les blocs de sortie de secours qui dysfonctionnaient.

La commission a rendu un avis favorable afin que les locaux (SDF, cantine, salle des associations) puissent continuer à recevoir du public. Etaient présents pour signer le procès-verbal un représentant de la gendarmerie et des pompiers, le maire. Afin qu'un représentant des services de l'Etat signe, M. le maire est convoqué le 26 mai prochain à la sous-préfecture.

↳ Chaudière église/école

M. ANDRAUD a changé le brûleur en faisant des essais avec du fioul « neuf ». Dès que les essais seront terminés, il branchera directement en utilisant le fioul présent dans la cuve.

M. Hervé HUBERT est intervenu pour la chaudière de l'école et l'a fait fonctionner sans problème. M. OLLIER propose que la commune change de prestataires pour l'entretien des différentes chaudières de la commune.

↳ Commission des travaux

La commission des travaux avait rendez-vous le 21 avril dernier avec Mme Eve JACOB. Messieurs NICOLAS, WROBEL et OLLIER ont fait un rapide résumé des modifications éventuelles à apporter au projet initial (suppression des fenêtres donnant sur la grange, installation d'un portillon dans la descente de la cave...).

↳ Diverses infos

Joël a mis les fleurs.

Le fauchage des bas-côtés a été réalisé par Hervé MOIGNER (Teilhet). Les services de l'équipement devraient intervenir sur les départementales fin mai/début juin.

Vigilec a changé toutes les lampes en préventif (prévu au contrat).

Le logement au-dessus de l'école connaît des problèmes de plancher dans les WC, M. Landemaine interviendra le 08/06 pour établir un devis. De plus, le pignon donnant sur la rue est à faire vérifier car présence de traces d'humidité dans le logement.

➤ **BUDGET : DM SUR INVESTISSEMENT**

Afin de pouvoir payer le titre concernant l'acquisition des actions SEMERAP d'un montant de 310 €, le conseil a donné son accord pour faire un virement de crédit du compte « 2313 – Travaux en-cours Constructions » moins 310 € et au compte « 271 – Titres immobilisés » pour plus 310 €. Par omission, aucun crédit n'avait été prévu au compte 271 lors de la préparation du budget.

➤ **LIVRAISON GAZ**

Le maire ayant prévu de renégocier, le contrat de livraison de gaz de la commune avec le fournisseur actuel. Il a demandé à ce dernier ainsi qu'à un second fournisseur de lui faire une proposition.

La cuve aérienne d'une capacité de 1 750 kg est reliée à deux compteurs, celui de l'école et celui de la mairie/salle polyvalente.

FOURNISSEURS	ANTARGAZ	PRIMAGAZ
Durée contrat	3 ans	3 ans
Prix (la tonne)	1 100 €	850 €
Abonnement/an	0 €	100 €

Le Conseil Municipal décide de changer de fournisseur, il porte son choix sur PRIMAGAZ car le prix à la tonne est nettement plus bas malgré un abonnement annuel de 100 €, mandate le maire afin qu'il fasse toutes les démarches pour résilier le contrat qui liait la commune avec la société ANTARGAZ et autorise le maire à signer le nouveau contrat de livraison de gaz avec la société PRIMAGAZ

➤ **SICTOM**

Un courrier a été adressé au SICTOM concernant le déplacement des containers du centre bourg.

D'autre part, le maire a demandé des devis à trois prestataires différents pour la réalisation d'emplacements propres pour les containers.

- M. Manuel JORGE de Gouttières a proposé un devis de 6 797,50 € HT
- PERRIN-COLAS a chiffré à 7 942,50 € HT
- Le devis du SIV de Menat s'élève à 7 381,15 € HT.

Le conseil porte son choix sur l'entreprise Manuel JORGE de Saint-Gervais d'Auvergne.

➤ **NUMEROTATION DU BOURG ET LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal de la commune de BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT, en collaboration avec la Direction du Courrier de LA POSTE en AUVERGNE, a décidé, à l'unanimité, de mettre en place des adresses précises dans la commune en dénommant les voies et en numérotant les habitations dans un premier temps au bourg et au lotissement.

Ce projet a pour objectif principal de garantir à tout un chacun une plus grande accessibilité.
Le maire demande aux conseillers de réfléchir à des noms pour les différentes voies du bourg.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- ▲ Signalétique du Camping : Installer une flèche « Les Suchères » à droite avant le cimetière.
- ▲ Prévoir de faire contrôler les équipements sportifs et l'aire de jeux, par l'APAVE par exemple.
- ▲ La tondeuse-débroussailleuse a été révisée pour un montant de 273 €. Il faudra envisager de la changer dans les 3 ans.
- ▲ Lors de la dernière réunion, Amandine a informé le conseil qu'elle habitera désormais sur la commune voisine de LA CELLE (Allier) et elle avait alors demandé si elle pouvait rester conseillère. M. le maire lui confirme qu'elle peut rester conseillère tant qu'elle reste électrice sur la commune de Buxières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05